



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accompagnement des personnes atteintes du syndrome de Diogène

Question écrite n° 17598

Texte de la question

M. Paul Molac appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées dans la prise en charge des personnes atteintes du syndrome de Diogène. Ce syndrome, caractérisé notamment par une accumulation massive d'objets, une forte dégradation des conditions d'hygiène du logement et un isolement social, place les personnes concernées dans une grande vulnérabilité. Pourtant, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux, les collectivités, les associations et les autorités compétentes ne disposent pas d'un cadre d'intervention clairement défini. Les professionnels de terrain alertent ainsi sur l'absence de recommandations nationales permettant de concilier le respect de l'autonomie de la personne avec la protection de sa santé et de sa sécurité. Ce manque de coordination laisse les intervenants souvent démunis face à des situations particulièrement complexes. Les associations spécialisées soulignent également l'absence de dispositifs publics permettant de financer les opérations de désencombrement, de nettoyage et de remise en état des logements. Ces prestations représentent souvent plusieurs milliers d'euros et demeurent hors de portée des personnes concernées. Ce vide favorise en outre certaines pratiques commerciales abusives, certaines entreprises profitant de la vulnérabilité des personnes pour leur proposer des devis manifestement disproportionnés. À la croisée des politiques de santé, d'action sociale et de protection juridique des majeurs vulnérables, ces situations révèlent l'absence d'une stratégie nationale coordonnée alors même qu'elles présentent des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux importants. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour améliorer l'accompagnement des personnes atteintes du syndrome de Diogène, renforcer la coordination entre les acteurs concernés et mettre en place des dispositifs de financement adaptés permettant la remise en état des logements lorsque celle-ci est indispensable à la protection de la santé et au maintien à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17598

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2026